

## Lycées Professionnels Maritimes

### L'actualité – février 2021

**L'urgence concerne la session 2021 des examens.** Une consigne a été donnée pour deux examens (BTSM MASEN et PGEM) de rattraper les examens prévus en CCF en fin de première année qui n'ont pas pu se tenir en 2020 à cause de l'épidémie.

Cela revient à demander d'ajouter 10 situations d'examens à ceux prévus normalement en 2ème année de BTS. C'est une décision incompréhensible qui suscite l'inquiétude des étudiants et le désarroi des enseignants.

Pourquoi ne pas faire comme pour la session 2020 et prendre en compte lorsque c'est nécessaire les notes de contrôle continu ? C'est la seule solution pour assurer une formation complète aux étudiants tout en proposant des évaluations cohérentes. Peut-on également avoir l'assurance qu'aucun autre examen ne fera l'objet d'une telle procédure ?

Cette situation, liée à une consigne extrêmement tardive et sans concertation avec les personnels, malgré leurs interpellations répétées, est le signe d'un problème plus profond. **Que ce soit dans les DIRM, à Paris ou à Nantes, l'enseignement maritime ne semble plus avoir les moyens de coordonner les pratiques.** Pour les examens ou bien pour la mise en œuvre des nouveaux dispositifs prévus par les réformes en cours, il n'existe pas de d'appui pour les équipes dans les lycées et c'est bien dommage. **L'UCEM et l'IGEM doivent être dotés des moyens et des compétences pour accompagner les enseignants dans leur pratique.**

Parmi les spécificités de l'enseignement maritimes, **l'importance de la formation continue n'est pas reconnue à sa juste valeur.** Il est grand temps de mettre en place un cadre commun au niveau national qui permettrait notamment de **recruter et de fidéliser les formateurs et d'accompagner les personnels administratifs.** Le service public de la formation continue assuré dans les lycées est d'une importance majeure pour les entreprises locales et les territoires, ce sont nos collègues qui réalisent ce travail quotidiennement. Ce service public de formation s'inscrit dans une politique maritime nationale et les obligations de formation pour les marins sont écrites dans la loi. Il faut donc doter nos établissements des moyens pour y faire face.

Enfin, **nous appelons à un grand plan de déprécarisation.** Dans tous les services des LPM, formation continue ou initiale, vie scolaire ou administration, des agents contractuels effectuent des missions importantes et pérennes.

Les assistants d'éducatifs sont aujourd'hui un exemple des aberrations du système: ils travaillent à plein temps, souvent plus de 40h par semaine, ont fait des études supérieures, s'occupent quotidiennement des jeunes dans des conditions rendues encore plus difficile par la crise sanitaire et ils sont des agents jetables – et systématiquement jetés après 6 années de services. Dans tous les métiers, la stabilité est la garantie de l'amélioration de la qualité du service rendu au public. Il faut en finir avec les CDD à répétitions, il faut embaucher des titulaires et titulariser les agents qui le souhaitent sur leur poste.